



District Meurthe-et-Moselle
District Meuse
District Vosges



Projet réforme compétitions jeunes

Situation actuelle

U14 R1

U15 R1

U16 R1

U17 R1

U18 R1

U14 R2

U15 R2

U16 R2

U17 R2

U18 R2

U19 R2

U13 Inter
2 x 10 équipes

U14 Inter
1 x 12 équipes

U15 Inter
2 x 9 équipes

U16 Inter
1 x 8 équipes
1 x 7 équipes

U18 Inter
2 x 10 équipes

U13 D1

U15 D1

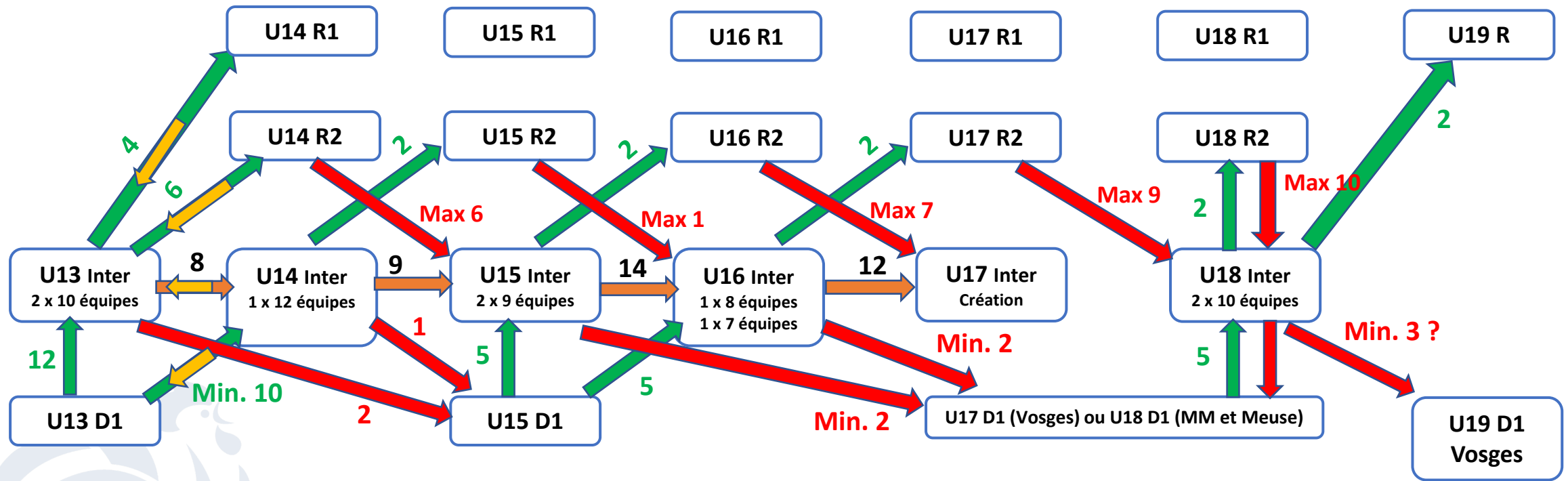
U17 D1
Vosges

U18 D1
MM et
Meuse

U19 D1
Vosges



Fin de phase Printemps 23-24



Situation Ligue juin 2024

Architecture championnats Juin 24



Cohérence du parcours de formation et du schéma des compétitions

U14 R1
2 x 12

U15 R1
2 x 12

U16 R1
2 x 12

U17
NAT

U17 R1
2 x 12

U18 R1
2 x 12

U19
NAT

Plus de lisibilité , une meilleure compréhension et anticipation

U14 R2
3 x 12

U15 R2
3 x 12

U16 R2
3 x 12

U17 R2
3 x 12

U18 R2
3 x 12

U19 R
3 x 12

Mécanisme plus logique avec le principe de glissement générationnel

U13
DISTRICTS

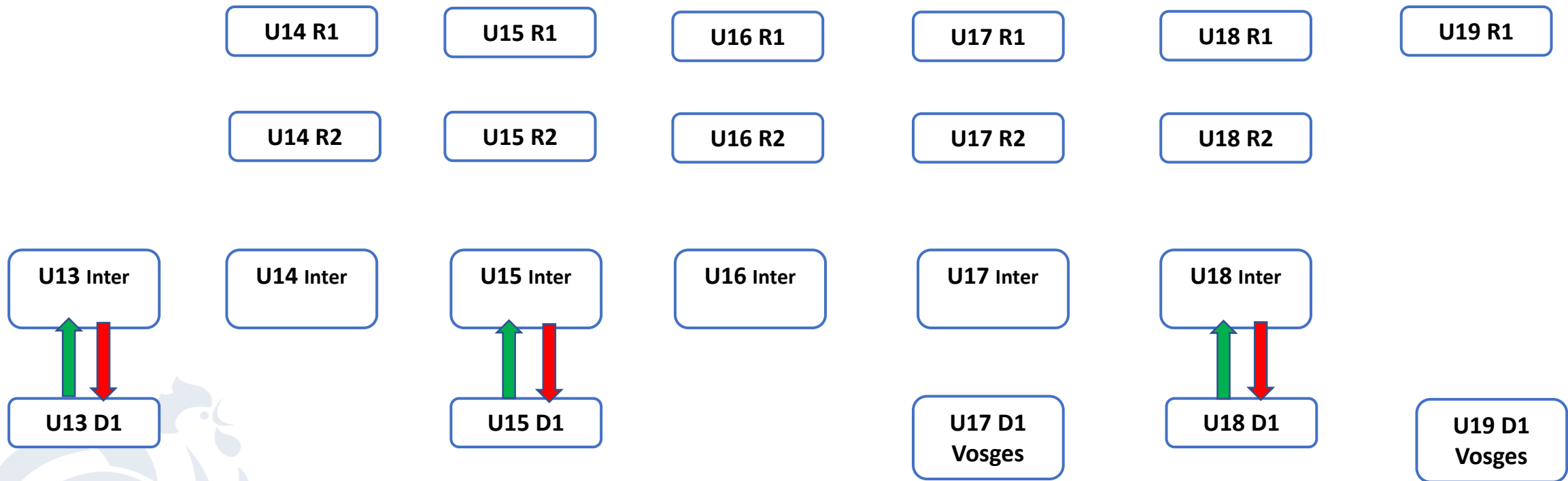
U14
DISTRICTS

U15
DISTRICTS

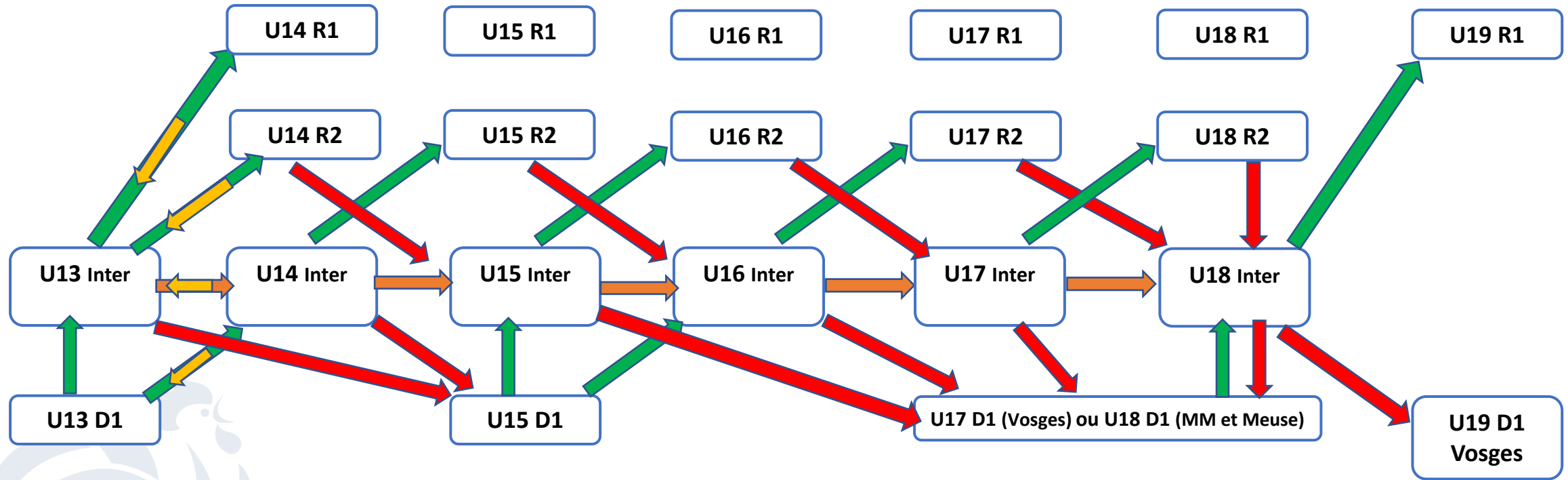
U16
DISTRICTS

U17/U18
DISTRICTS

Fin de phase Automne 24-25



Fin de phase Printemps 24-25



Informations importantes

- Les clubs dont les équipes U13 Interdistricts accèdent en U14 R1, U14 R2 ou glissent en U14 Interdistricts pourront conserver une équipe en U13 Interdistricts
- Les clubs dont les équipes U13 D1 accèdent en U14 Interdistricts pourront conserver une équipe en U13 D1
- Les équipes qui se maintiennent en Interdistricts ont l'obligation de glisser dans la catégorie supérieure. En cas de refus, elles seront rétrogradées en D1 dans la catégorie supérieure (exemple : une équipe qui se maintient en U14 Interdistricts à l'issue de la phase de printemps 23-24 basculera automatiquement en U15 Interdistricts pour la phase automne 24-25. Si elle refuse, elle sera rétrogradée en U15 D1)
- La répartition des accessions des Districts à l'issue de la saison 23-24 est la suivante :
 - U13 D1 vers U13 Interdistricts : 12 accessions (6 Meurthe-et-Moselle / 3 Meuse / 3 Vosges)
 - U13 D1 vers U14 Interdistricts : 10 accessions (6 Meurthe-et-Moselle / 2 Meuse / 2 Vosges)
 - U15 D1 vers U15 Interdistricts : 5 accessions (3 Meurthe-et-Moselle / 1 Meuse / 1 Vosges)
 - U15 D1 vers U16 Interdistricts : 5 accessions (3 Meurthe-et-Moselle / 1 Meuse / 1 Vosges)
 - U18 D1 vers U18 Interdistricts : 5 accessions (3 Meurthe-et-Moselle / 1 Meuse / 1 Vosges)
- D'une manière générale, les premiers des groupes des différents championnats D1 District auront le choix de choisir dans quelle catégorie ils souhaitent accéder. Les équipes suivantes devront prendre les places restantes
- A la fin de la phase automne 24-25, il y aura seulement des mouvements de D1 vers Interdistricts sur les catégories U13, U15 et U18 (voir page 5) avec des accessions et des descentes comme cela se pratiquait jusque maintenant
- Pour la saison 24-25, les championnats U14, U16 et U17 Interdistricts se dérouleront sur la saison, en rencontres aller-retour
- Si des places sont vacantes, notamment dans les championnats U14, U16 ou U17, il y aura des possibilités d'engager de nouvelles équipes avec des critères qui vous seront précisés d'ici la fin de la saison
- A l'issue de la phase printemps 23-24 pour la catégorie U18, il sera procédé à autant de descentes que nécessaire pour arriver à un maximum de 30 équipes pour la phase automne 24-25